

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 janvier 2022	N° 2022-84

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PESCIANA à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 16h00
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 28 janvier 2022	Délibération
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2022-84

RER Métropolitain - Convention de financement d'un AMO concertation - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le projet de Réseau Express Régional (RER) métropolitain comprend plusieurs opérations relevant de la réglementation au titre du code de l'environnement ou du code de l'urbanisme. En particulier, un processus d'évaluation environnementale est enclenché, préalable à des procédures d'enquêtes publiques, pour les deux lignes Libourne - Arcachon et Saint Mariens – Langon. Ces procédures doivent intégrer la réalisation d'une phase de consultation du public, sous la forme d'une concertation réglementaire, dont le bilan doit être versé aux dossiers d'enquêtes publiques. La concertation intégrera aussi la ligne Bordeaux/Pessac – Macau, ce qui permettra de participer à l'élaboration du programme pour cette ligne et d'enrichir les réflexions en cours.

Cette procédure sera de la responsabilité de la SNCF en tant que Maître d'Ouvrage principal, tout en associant les partenaires financeurs et porteurs du projet, parmi eux Bordeaux Métropole, aux côtés de la Région et de l'Etat afin de présenter les ambitions et aménagements envisagés dans le cadre du projet auprès des populations et territoires.

La période de concertation envisagée est l'automne 2022, ainsi prévue après les élections présidentielles et législatives de 2022.

Afin de préparer puis de mener la phase de concertation obligatoire autour du projet de RER, les partenaires ont souhaité s'entourer d'un conseil, sous la forme d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), pour les aider dans la définition du périmètre, du programme, du calendrier et des modalités de mise en œuvre et animer cette concertation. L'Assistance à Maitrise d'Ouvrage portera son action en deux temps, le premier concernant la stratégie de concertation, le second portant sur l'animation, la communication et la logistique de la concertation.

Dans le premier temps, les missions seront plus spécifiquement de contribuer à esquisser la stratégie de concertation, via l'analyse des enjeux du projet, des sujets intéressant la population, et de l'articulation du projet avec les territoires. L'Assistant à Maitre d'Ouvrage aidera les partenaires à définir les modalités concrètes de réalisation de la concertation.

Dans la seconde partie de sa mission, il offrira un soutien dans la préparation des supports d'information et de communication, dans leur production et leur distribution, en amont et durant la période de concertation. Il organisera et participera aux actions de consultation de la population, notamment lors de réunions publiques. Enfin, il contribuera à la production du bilan de la concertation.

Les dépenses à prévoir au titre de cette prestation d'AMO concertation sont estimées à un maximum de 330 000,00 euros courants HT, partagés à parité entre les trois partenaires financeurs du projet que sont Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle Aquitaine et l'Etat. La

part de la Métropole est donc de 110 000,00 euros courants HT.

Le montant proposé en cofinancement dans la convention, présentée en annexe de la délibération, se veut donc être un montant maximal alloué à la préparation et à la mise en œuvre de la concertation et sera ajusté au réel des dépenses selon le programme d'actions qui aura effectivement été mis en œuvre et précédemment défini.

L'intervention de l'Assistance à Maître d'Ouvrage est envisagée sur une durée prévisionnelle de 11 mois, période couvrant toute la phase de préparation et celle de réalisation de la concertation, jusqu'à la production du bilan fin 2022.

	Clé de répartition %	Besoin de financement
Etat	33,3333 %	110 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	33,3333 %	110 000 €
Bordeaux-Métropole	33,3333 %	110 000 €
TOTAL	100%	330 000 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

VU les dispositions du livre IV partie II du code de la commande publique relative aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n° 2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le nouveau Schéma des mobilités.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de disposer d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la préparation et la réalisation de la phase de concertation réglementaire du projet de RER Métropolitain,

DECIDE

Article 1 : de cofinancer les prestations d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la concertation du RER Métropolitain et d'autoriser leur lancement.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les conventions de financement correspondantes.

Article 3 : d'imputer les dépenses au budget principal, sur le chapitre 204, article 2324 fonction 852 de l'exercice budgétaire correspondant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2022	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Claude MELLIER
PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2022	